



Assemblée générale

Distr. générale
19 février 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Points 145 et 149 de l'ordre du jour

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Activités du Bureau des services de contrôle interne concernant les opérations de maintien de la paix pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Soumis en application des résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 à 3), [64/263](#) (par. 1) et [69/253](#) (par. 1) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des activités de contrôle des opérations de maintien de la paix menées par le Bureau des services de contrôle interne au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

En 2017, le Bureau a établi 204 rapports sur les opérations de maintien de la paix. Ces rapports comportaient 552 recommandations, dont 13 considérées comme critiques pour l'Organisation. Pour le rapport sur les activités réalisées par le Bureau entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 dans des domaines autres que le contrôle des activités de maintien de la paix, voir les documents [A/72/330 \(Part I\)](#) et [A/72/330 \(Part I\)/Add.1](#).



I. Introduction

1. Au cours de la période considérée, qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 204 rapports concernant les opérations de paix.

2. Le présent rapport d'activité porte uniquement sur le contrôle des opérations de paix des Nations Unies, à savoir les activités menées par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, les missions de maintien de la paix relevant de ces départements et les missions politiques spéciales et missions de consolidation de la paix conduites par le Département des affaires politiques avec le soutien du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion. Le rapport consacré aux activités du Bureau autres que celles liées au maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 est publié sous les cotes A/72/330 (Part I) et A/72/330 (Part I)/Add.1. La liste des rapports d'audit et d'évaluation publiés pendant cette période est consultable sur le site Web du BSCI (<https://oios.un.org>), comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 69/253.

II. Aperçu général

A. Division de l'audit interne

3. L'audit des activités de maintien de la paix par la Division de l'audit interne se déroule à New York et aussi par l'intermédiaire d'auditeurs résidents en poste dans neuf missions, à savoir l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la Mission des Nations Unies au Libéria, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, ainsi qu'au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et au Bureau d'appui commun de Koweït. Pendant la période considérée, la Division a établi 75 rapports relatifs aux opérations de paix.

Suivi des recommandations d'audit

4. Le BSCI suit régulièrement la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées. En 2017, la Division de l'audit interne a formulé 417 recommandations concernant les opérations de paix, dont 10 recommandations critiques et 407 recommandations importantes. On trouvera au tableau 1 la ventilation de ces rapports, ainsi que le nombre de recommandations d'audit critiques ou importantes adressées à chaque entité en 2017.

Tableau 1
**Nombre de rapports et de recommandations publiés en 2017
dans le cadre des audits relatifs aux opérations de paix**

Entité examinée	Nombre de rapports	Recommandations		
		Critiques	Importantes	Total
BANUS	6	2	22	24
Département de l'appui aux missions	6	–	27	27
Département de la gestion	1	–	10	10
Département des opérations de maintien de la paix	1	–	6	6
FINUL	7	–	43	43
FISNUA	1	–	2	2
FNUOD	1	–	5	5
MANUA	2	–	7	7
MANUI	4	–	15	15
MANUL	1	–	1	1
MANUSOM	1	–	11	11
MINUAD	6	–	33	33
MINUL	3	–	17	17
MINUSCA	8	5	59	64
MINUSMA	4	–	27	27
MINUSS	5	–	32	32
MINUSTAH	5	–	17	17
MONUSCO	9	3	52	55
ONUCI	3	–	13	13
UNFICYP	1	–	8	8
Total	75	10	407	417

Abréviations : BANUS : Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; FISNUA : Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ; MANUA : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ; MANUI : Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; MANUL : Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; MANUSOM : Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria ; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire ; UNFICYP : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

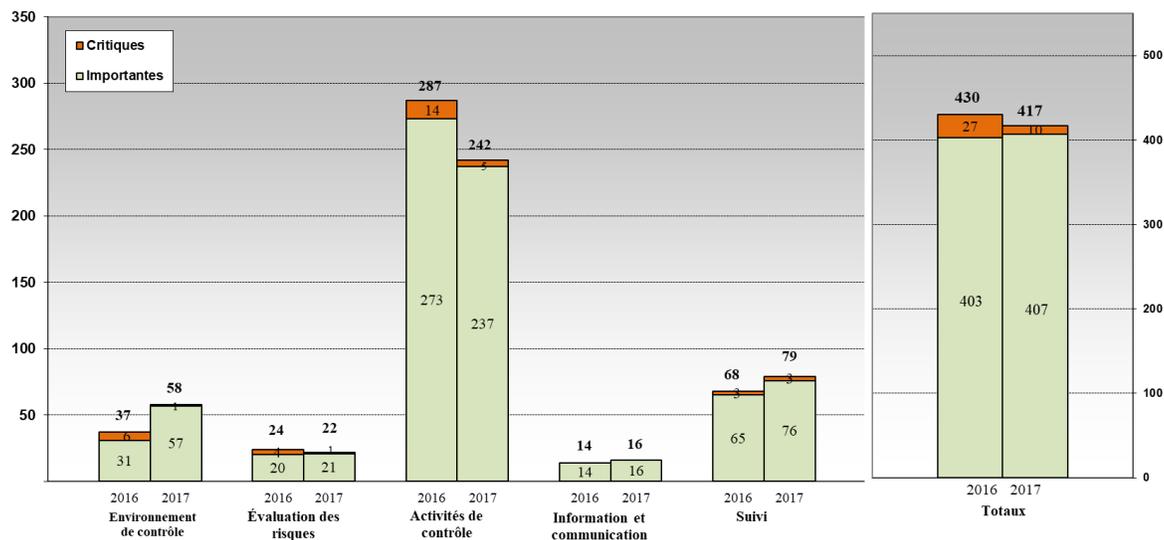
Classement des recommandations par composante du contrôle interne

5. Les recommandations d'audit ont été classées sur la base des cinq composantes intégrées de contrôle interne. La figure I montre la répartition des recommandations par degré d'importance – critique ou importante – pour chacune des composantes du contrôle pour 2017, par rapport à 2016. Elle indique que 242 des recommandations

formulées en 2017, soit 58 % du total, portaient sur les activités de contrôle, c'est-à-dire les mesures établies par des politiques et procédures qui permettent de veiller à l'application des directives de la direction visant à atténuer les risques.

Figure I

Classement des recommandations formulées dans le cadre des audits, par composante du contrôle interne



B. Division des investigations

6. La Division des investigations, dont le siège est à New York, exerce également ses activités par l'intermédiaire de trois bureaux (Vienne, Nairobi et le Centre de services régional) et d'enquêteurs résidents présents dans les missions suivantes : MINUSCA, MINUSMA, Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, MONUSCO et MINUSS.

7. À l'issue d'une enquête, la Division peut établir trois types de rapports : un rapport d'enquête, lorsque les allégations soulevées sont corroborées par les investigations du BSCI ; un rapport concernant les contingents, dans lequel, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, la Division présente au gouvernement d'un pays fournisseur de contingents des éléments de preuve mettant en cause des militaires du pays concerné ; ou un rapport de clôture, établi lorsque les allégations soulevées ne sont pas corroborées par les investigations du Bureau

8. En 2017, la Division a continué d'accorder la priorité aux enquêtes sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Pour renforcer l'assise de ces enquêtes, le BSCI a mis au point une formation à l'entrevue judiciaire des enfants, qui est dispensée par le truchement d'un centre de défense des enfants basé à New York. La Division a également formé des équipes d'intervention immédiate qui veillent, dans les missions de maintien de la paix, à la préservation des preuves critiques susceptibles d'être altérées avec le temps ; elle a également mis au point une formation à l'intention des enquêteurs nationaux, chargés d'enquêter, pour le compte des États Membres, sur les manquements commis par le personnel militaire de maintien de la paix.

9. La Division a continué de collaborer étroitement avec le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un formulaire de compte rendu d'incident qui, exploité par un personnel autorisé des Nations Unies, doit permettre à l'Organisation de recueillir et d'enregistrer systématiquement les informations initiales concernant les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Pendant une période de six mois à compter du 1^{er} novembre 2017, l'on procédera sur le terrain, en République démocratique du Congo, à un test du formulaire de compte rendu d'incident pour en déterminer la praticabilité, avant son adoption officielle à l'échelle de tous les lieux d'affectation de l'Organisation. Le BSCI a consacré au formulaire de compte rendu d'incident plusieurs ateliers dont l'objectif était d'assurer une bonne compréhension de l'objectif et des éléments clefs de ce document chez les personnes autorisées à le remplir.

10. D'autre part, intervenant sous l'égide des représentants des services d'investigation de l'Organisation des Nations Unies, la Division a présidé les travaux d'un groupe d'étude permanent sur l'amélioration des investigations ayant trait aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, dont le mandat consistait à élaborer des principes et des lignes directrices uniformes en matière d'enquête sur les cas d'exploitation et d'agression sexuelles, de manière à harmoniser les normes et à veiller à ce que, dans la mesure du possible, les enquêtes que mènent les entités de l'ONU répondent à des normes similaires.

11. En 2017, la Division des investigations a établi 125 rapports, dont 43 rapports d'enquête, 59 rapports concernant les contingents et 23 rapports de clôture, soit une diminution par rapport à l'année précédente où 159 rapports avaient été élaborés. La Division a également renvoyé 166 affaires à des entités ou bureaux plus compétents pour suite éventuelle à donner. Au 31 décembre 2017, la Division enquêtait sur 89 affaires, soit le même nombre qu'à la fin de 2016 (voir tableau 2).

Tableau 2

Enquêtes portant sur des opérations de maintien de la paix

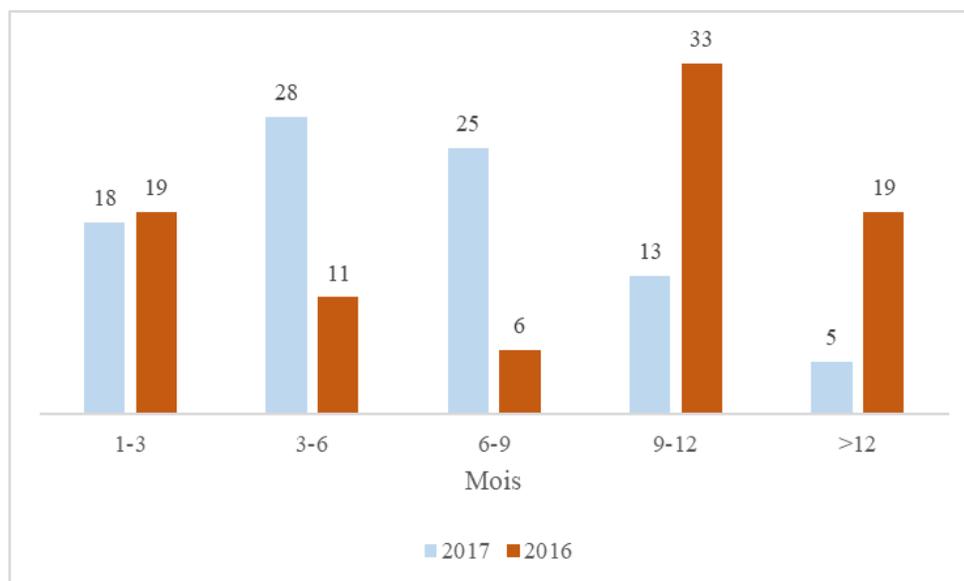
Année	Enquêtes			Ratio en fin d'année
	Déjà en cours en début d'année	Ouvertes en cours d'année	Clôturées en cours d'année	
2016	80	150	141	89
2017	89	146	146	89

12. En 2017, le nombre le plus élevé de rapports avait trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, qui avaient fait l'objet de 69 rapports, soit 55 % du chiffre total. Des éléments de preuve attestant de manquements ont été réunis dans 45 de ces rapports. Pour ce qui est des cas confirmés, 35 concernaient des agents en tenue et 10 des civils.

13. Dans les 146 affaires qui ont donné lieu à la décision d'ouvrir une enquête, celles relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, au nombre de 56 (38 % de l'ensemble), venaient en tête. Il s'agit d'une diminution de 36 % de ces cas par rapport à 2016.

14. On trouvera à la figure II une ventilation des enquêtes en cours concernant des opérations de paix au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017. Le 31 décembre 2017, on comptait cinq enquêtes en cours depuis plus de 12 mois, soit une diminution de 74 % par rapport au 31 décembre 2016.

Figure II
**Nombre et ancienneté des enquêtes relatives aux opérations de paix
 et au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017**



C. Division de l'inspection et de l'évaluation

15. En 2017, la Division de l'inspection et de l'évaluation a établi quatre rapports sur les opérations de paix, dont deux rapports d'évaluation thématique, un rapport sur un examen et une évaluation effectués conjointement avec la Division de l'audit interne et un examen triennal de l'application des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation de 2014 du BSCI sur la mise en œuvre et les résultats des mandats de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Division a également continué de procéder à des évaluations complètes des risques associés aux mandats et aux opérations de maintien de la paix, conformément à son plan de travail et en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

D. Obstacles aux activités du Bureau

16. En 2017, rien n'est venu limiter de manière indue l'activité du BSCI ni restreindre son indépendance.

III. Résultats du contrôle

17. Les rapports d'audit interne et d'évaluation peuvent être consultés sur le site Web du BSCI. Les résultats de certaines missions sont présentés ci-après. Des recommandations et des plans d'action de gestion spécifiques sont exposés dans les rapports pertinents.

A. Audits thématiques

Information

18. Le BSCI a procédé à un audit des programmes d'information mis en œuvre par la MINUSCA, la MONUSCO, la MINUAD et la MINUSS.

19. La MONUSCO et la MINUSCA ont mené des activités efficaces de sensibilisation destinées à associer les populations locales et à mieux faire connaître l'action de ces missions. La MINUAD et la MONUSCO disposaient de mécanismes adéquats d'autorisation de l'information et de sa diffusion au public. Les quatre missions devaient toutefois mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'effectivité et l'efficacité de leurs programmes d'information. Si des mesures ont été prises depuis l'établissement des rapports d'audit respectifs pour donner suite à certaines recommandations, les vérificateurs ont relevé des insuffisances dans au moins deux des quatre missions (voir tableau 3).

Tableau 3

Problèmes communs recensés dans la mise en œuvre des programmes d'information des missions sur le terrain

Problèmes	MINUSCA	MONUSCO	MINUAD	MINUSS
La stratégie de l'information n'était pas assortie de mécanismes permettant d'en évaluer l'efficacité ou ne concordait pas avec le mandat de la mission.	X	X	X	X
L'absence d'une coordination adéquate entre la Section de l'information et les autres composantes de la Mission compromettait la qualité des messages et l'identification des priorités du public en matière d'information.	X		X	X
Les médias sociaux n'étaient pas judicieusement mis à contribution pour diffuser les informations et mobiliser la population locale et les autres parties prenantes.	X		X	X
L'effectivité de l'impact du programme d'information sur le public visé n'a pas évaluée.	X			X
Le suivi continu des médias locaux, régionaux et internationaux et l'analyse de l'évolution de la situation et des tendances laissaient à désirer.	X	X	X	X
La formation du personnel des services d'information et le renforcement des capacités des journalistes locaux étaient insuffisants.	X	X	X	X
L'archivage des documents et autres supports d'information laissaient à désirer.	X	X	X	X

Établissement du budget et contrôle des dépenses

20. Le BSCI a procédé à un audit de l'établissement du budget et du contrôle des dépenses à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MONUSCO, à la FINUL, à la MINUSS et au BANUS.

21. Les budgets des missions cadraient avec les mandats du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les objectifs stratégiques et les priorités des missions. Les ressources

prévues pour les composantes militaire et de police correspondaient aux effectifs des troupes et aux taux de remboursement approuvés par l'Assemblée générale. Toutefois, même en tenant compte de l'environnement opérationnel, la MINUSCA, la MINUSMA et la FINUL n'avaient pas dûment déterminé ou justifié certaines ressources prévues dans le cadre de l'établissement de leurs budgets.

22. À l'exception de la MONUSCO et de la MINUSMA, les missions auraient pu réduire les niveaux et le volume des transferts de ressources ainsi que des écarts budgétaires en s'appuyant sur les meilleures informations disponibles et sur les résultats passés.

Services médicaux

23. Le BSCI a procédé à l'audit des services médicaux de la MANUI, de la MINUAD, de l'UNFICYP et de la FINUL.

24. Les quatre missions assuraient à leur personnel l'accès à des structures médicales et à des soins médicaux d'urgence, appliquaient diverses mesures sanitaires préventives, telles que des campagnes concernant les soins de santé, et diffusaient des informations relatives à la santé. Toutefois, la MINUAD n'avait pas conclu d'accords formels avec des formations sanitaires de niveau IV concernant la prestation de soins définitifs et de traitements médicaux spécialisés en dehors de la zone de la mission. La FINUL devait modifier le mémorandum d'accord passé avec un pays fournisseur de contingents en vue d'interrompre le paiement de remboursements inutiles à un hôpital du fait d'une erreur de classification relative à ses capacités et de la sous-utilisation de cette formation sanitaire.

25. L'UNFICYP était liée à des formations sanitaires commerciales par des contrats qu'avait conclus un fonctionnaire en dehors de toute procédure régulière et sans la délégation de pouvoirs exigée en matière de passation de marché. Le contrat ne comportait pas de renseignements sur les prix des services médicaux proposés et rien ne garantissait donc que des paiements, qui s'élevaient en tout à 601 000 dollars, correspondaient à des tarifs compétitifs. D'autre part, des médecins militaires avaient orienté des fonctionnaires vers ces structures sanitaires, contrairement aux directives qui interdisent au personnel en uniforme d'autoriser des activités occasionnant des dépenses à l'Organisation.

26. Dans les quatre missions, la gestion des médicaments et des fournitures médicales laissait à désirer. Cette situation a occasionné des pénuries de fournitures et de médicaments essentiels dans plusieurs formations sanitaires à la MINUAD, ainsi que des écarts entre les inventaires physiques et les quantités consignées dans le système Galileo à la FINUL. À l'UNFICYP, les stocks de matériel médical, de médicaments et de fournitures médicales étaient excédentaires, ce qui a donné lieu à des gaspillages et à des coûts d'entretien superflus. La MINUAD et l'UNFICYP, qui détenaient des quantités importantes de médicaments périmés, n'avaient pas quantifié les pertes, lesquelles s'élevaient à la MANUI au titre de ces produits périmés et sur une période de cinq ans à 319 673 dollars. La MANUI, qui n'a pas accepté une recommandation du BSCI l'invitant à améliorer sa gestion des fournitures médicales, a ultérieurement informé le Bureau que, dans le souci de réduire sensiblement les stocks de médicaments périmés, elle avait pris des mesures consistant à procéder à un suivi plus rigoureux et à des inventaires physiques réguliers.

Continuité des opérations

27. Le BSCI a procédé à des audits portant sur la gestion de la continuité des opérations à la MINUSTAH, à la MONUSCO, à la FINUL, à la MANUSOM et au BANUS.

28. À l'exception de la FINUL, toutes les missions avaient mis en place un mécanisme adéquat de gestion des situations d'urgence pour la prise de décisions et la coordination des interventions face aux perturbations. À la FINUL, les rôles et les responsabilités des organes chargés de la coordination et de la continuité des opérations en période de crise n'étaient pas bien définis. Dans les cinq missions, l'identification des opérations essentielles qui doivent se poursuivre après un événement perturbateur ne s'appuyait sur aucun dossier complet et actualisé d'évaluation des risques et d'analyse d'impact sur les opérations et l'on n'avait pas déterminé de période tolérable maximale concernant les perturbations. De ce fait, les plans de continuité des opérations ne comportaient pas de délais de recouvrement bien définis concernant les opérations et les lieux qui revêtaient un caractère essentiel pour l'exécution des mandats des missions.

29. Dans toutes les missions, les plans de continuité des opérations n'avaient pas été actualisés ou ne comportaient pas une liste permanente et complète du personnel critique chargé de gérer des procédures préidentifiées ou des listes d'autres lieux dotés des infrastructures nécessaires, à partir desquels les opérations pouvaient se poursuivre.

30. Dans les cinq missions, le personnel responsable des activités relatives à la continuité des opérations n'avait pas été correctement formé ou alors des personnes référentes n'avaient pas été désignées.

Activités de liquidation

31. Le BSCI a procédé à l'audit de diverses opérations de liquidation à la MINUSTAH et à l'ONUCI.

32. Les deux missions avaient élaboré des plans de liquidation et prenaient les dispositions nécessaires pour fermer les camps L'ONUCI avait versé 627 000 dollars d'indemnisation aux propriétaires privés de cinq locaux, en lieu et place de l'exécution de travaux de restauration. Toutefois, des insuffisances étaient apparues dans les directives, l'inspection des sites et la supervision du personnel subalterne chargé de déterminer le montant des dédommagements, ce qui s'était traduit par une multiplication des risques d'irrégularités. Des dossiers de demande d'indemnisation d'un montant total de 390 834 dollars étaient également en attente à l'ONUCI, au titre de terrains que la mission avait occupés sans passer de contrats avec les propriétaires. Pour ce qui est de la MINUSTAH, un plan de consolidation visant à rationaliser le nombre de locaux qui devaient rester occupés durant la phase de retrait n'avait pas été intégralement mis en œuvre, entraînant des pertes de 258 000 dollars par mois.

33. Les missions ont entrepris des activités de dépollution de l'environnement et obtenu des certificats de conformité environnementale pour tous les sites évacués – au nombre de 45 pour l'ONUCI et de 11 pour la MINUSTAH. Si les procédures régissant la gestion et l'évacuation des déchets étaient satisfaisantes à l'ONUCI, d'importantes quantités de déchets dangereux ou non restaient en attente d'évacuation à la MINUSTAH.

34. Bien qu'ayant mis en place un mécanisme pour la cession des biens, l'ONUCI devait encore céder 60 % des actifs en avril 2017, soit deux mois avant la liquidation de la mission. Il s'agissait notamment de 5 307 actifs comptabilisés en pertes et évalués à 4,1 millions de dollars et de 3 314 actifs toujours utilisés, d'une valeur de 7,3 millions de dollars. Le BSCI poursuivait l'audit des opérations de cession des actifs à la MINUSTAH.

B. Activités d'audit interne et d'investigation, par département et par mission

Département de l'appui aux missions

Rapports d'audit interne

35. Le BSCI a adressé au Département de l'appui aux missions 27 recommandations d'audit, ainsi que les 6 rapports d'audit suivants :

- a) Audit consultatif sur les recommandations relatives au contrôle et à la planification de quatre projets pilotes et la gouvernance relative à la mise en place du système de gestion de la chaîne d'approvisionnement (2017/006) ;
- b) Gestion des transports aériens du personnel en tenue et des chargements connexes (2017/009) ;
- c) Conseil et appui pour la gestion des carburants (2017/030) ;
- d) Système électronique de gestion du matériel appartenant aux contingents de la MINUSS (2017/058) ;
- e) Contrôle et appui pour la gestion du matériel dans les missions (2017/062) ;
- f) Examen et évaluation des stocks pour déploiement stratégique ([A/71/798](#)).

Audit du transport, par voie aérienne, du personnel en tenue et des chargements connexes

36. L'Organisation a économisé 18 millions de dollars en faisant appel à un appareil affrété sur le long terme pour le transport du personnel en tenue. L'affrètement d'un deuxième appareil sur le long terme – à étudier – rendrait les opérations encore plus efficaces et plus économiques, dans la mesure où les affrètements de court terme ne sont pas toujours d'un bon rapport coût-efficacité. Le Département de l'appui aux missions ne disposait pas d'un modèle de référence fiable et transparent pour l'évaluation des montants remboursés aux États Membres au titre des mouvements de personnel en tenue et en vertu de lettres d'attribution, ce qui donnait lieu à des remboursements anormalement élevés. Il apparaissait également nécessaire de réviser le processus d'agrément des fournisseurs pour ce qui était des compagnies de transport aérien, de manière à se faire une idée plus réaliste du marché de l'affrètement des services aériens.

Audit du système de gestion électronique du matériel appartenant aux contingents

37. Le Département de l'appui aux missions devait relever le niveau de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle concernant le système de gestion électronique du matériel appartenant aux contingents. Il n'avait pas encore intégré au système le traitement de bout en bout des activités liées à la gestion du matériel appartenant aux contingents. Le Département devait également mettre en place un dispositif de gouvernance du projet et préciser la source de financement du système intégré. Des insuffisances avaient aussi été relevées dans la conception des entrées, la gestion des comptes utilisateurs et la gestion des mobiles.

Activités d'investigation

38. Le BSCI a publié un rapport de clôture (0164/16) et les deux rapports d'enquête ci-après concernant le Département de l'appui aux missions :

a) Irrégularités dans la passation de marchés au Siège de l'Organisation des Nations Unies (0500/15) ;

b) Irrégularités dans la passation de marchés impliquant un fonctionnaire (0245/15).

39. *Affaire 0500/15.* Le BSCI a été informé que des irrégularités avaient été commises dans la passation de marchés de services de transport aérien. Il a été rapporté qu'un aéronef que l'on avait acquis ne répondait pas aux normes de sécurité de l'ONU ou aux besoins de la mission et que le cahier des charges avait été établi en fonction du matériel. Il a également été rapporté que les responsables de l'évaluation technique ne disposaient pas des connaissances spécialisées voulues et que le coût annuel du contrat était environ deux fois plus élevé que celui de contrats équivalents, tandis que la clause de résiliation exposait l'ONU à des dépenses supplémentaires d'un montant d'environ 1,5 million de dollars. Dans son enquête, le BSCI a établi qu'il y avait des motifs raisonnables de conclure que le comportement de plusieurs responsables n'avait peut-être pas été à la hauteur du niveau de qualité attendu d'un fonctionnaire international. Le rapport a été communiqué au Département de l'appui aux missions. Les fonctionnaires impliqués ont, depuis, quitté l'Organisation.

Département de la gestion

40. Le BSCI a adressé au Département de la gestion 10 recommandations d'audit et un 1 d'audit sur le Bureau régional d'achat (2017/043).

Département des opérations de maintien de la paix

Rapports d'audit interne

41. Le BSCI a adressé au Département des opérations de maintien de la paix six recommandations d'audit et un rapport d'audit sur la gestion de certains fonds d'affectation spéciale (2017/033).

Audit de la gestion de certains fonds d'affectation spéciale

42. Les activités du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions liées aux fonds d'affectation spéciale ont généralement été menées conformément aux directives applicables, de manière à atteindre leur objectif. Il fallait cependant renforcer les contrôles internes et, pour ce faire : a) mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources ; b) prendre les mesures voulues pour assurer le respect des obligations en matière d'établissement de rapports énoncées dans les accords conclus avec les donateurs ; c) renforcer la gouvernance du projet relatif au déploiement rapide des moyens de génie en Afrique et, dans cette optique, finaliser le document de lancement du projet et instituer un comité directeur du projet afin d'en assurer un contrôle effectif.

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

43. Le BSCI a adressé à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental un rapport d'enquête sur des faits de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle impliquant un observateur militaire (0437/16).

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Rapports d'audit interne

44. Le BSCI a adressé à la MINUSCA 64 recommandations d'audit et les 8 rapports d'audit suivants :

- a) Projets à effet rapide (2017/025) ;
- b) Fonction de déontologie et de discipline (2017/042) ;
- c) Recrutement du personnel sur le plan national (2017/046) ;
- d) Gestion du parc (2017/078) ;
- e) Équipe spéciale mixte de police de Bangui (2017/120) ;
- f) Sûreté et sécurité (2017/125) ;
- g) Programme de la communication stratégique et de l'information (2017/130) ;
- h) Établissement du budget et contrôle des dépenses (2017/139).

Audit de la conformité aux normes de déontologie et de discipline

45. Si la MINUSCA a l'une ou l'autre fois procédé à une évaluations des risques, elle ne l'a pas fait dans la majorité des bases d'opérations où elle dispose d'effectifs importants et n'a pas mis en place de mesures d'atténuation adéquates pour traiter certains domaines à haut risque. L'on ne disposait pas de moyens suffisants pour assurer un enregistrement et un traitement surs, confidentiels et effectifs des allégations de manquement et l'Équipe déontologie et discipline ne procédait pas, dans les délais, à l'évaluation de ces allégations et à leur renvoi aux organes d'investigation. Il convenait aussi de renforcer d'autres mesures à caractère préventif ou répressif, qui visent notamment à faire en sorte que tous les membres du personnel suivent une formation obligatoire concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles et à assurer le suivi des affaires renvoyées devant les organes d'enquête.

Activités d'investigation

46. Au sujet de la MINUSCA, le BSCI a adressé 2 rapports de clôture (0404/16 et 0415/16), ainsi que les 2 rapports d'enquête et les 32 rapports concernant le contingent ci-après :

Rapports d'enquête :

- a) Violences sexuelles sur un mineur présumé mettant en cause un fonctionnaire du Groupe d'appui de la police (0041/16) ;
- b) Exploitation et atteintes sexuelles mettant en cause un membre de la Police des Nations Unies (0063/16) ;

Rapports concernant le contingent :

- c) Exploitation et atteintes sexuelles impliquant des soldats de la paix (0414/16, 0113/16, 0116/16, 0118/16, 0119/16, 0210/16, 0211/16, 0212/16, 0213/16, 0217/16, 0197/16, 0007/16, 0008/16, 0042/16, 0128/16, 0208/16, 0527/16, 0600/16, 0578/16, 0525/16, 0121/16, 0120/16, 0196/16, 0570/16, 0504/16, 0154/17, 0318/17, 0081/17, 0187/17, 0257/17, 0520/17, 0525/16 et 0676/16) ;

d) Additifs au rapport sur l'exploitation et les atteintes sexuelles mettant en cause des soldats de la paix : exploitation et atteintes sexuelles impliquant des soldats de la paix de la MINUSCA (0203/16 et 0035/16) ;

e) Exploitation sexuelle et atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur (0109/17) ;

f) Présomption de manquement mettant en cause un soldat de la paix (0460/16) ;

g) Usage excessif de la force par des soldats de la paix (0142/17) ;

h) Violations présumées des droits de l'homme par un soldat de la paix (0097/17) ;

i) Transport irrégulier de marchandises (0095/17).

47. *Affaire 0008/16.* Il a été rapporté que cinq mineurs avaient porté plainte pour exploitation et atteintes sexuelles impliquant des membres d'un contingent. Un soldat de la paix aurait menacé la famille d'une des victimes avec son arme à feu. Les conclusions préliminaires de l'enquête du BSCI, qui comprenait une composante de commandement et de contrôle, ont été communiquées au Département de l'appui aux missions pour transmission au pays fournisseur du contingent. Une enquête menée par le pays a étayé les allégations d'atteintes sexuelles sur mineur en ce qui concerne l'un des soldats de la paix, qui s'est vu infliger une peine privative de liberté.

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapports d'audit interne

48. Le BSCI a adressé à la MINUSCA 27 recommandations d'audit et les 4 rapports d'audit suivants :

a) Marchés présentés a posteriori (2017/056) ;

b) Procédure de paiement (2017/101) ;

c) Opérations de police (2017/107) ;

d) Établissement du budget et contrôle des dépenses (2017/142).

Audit des opérations de police

49. La stratégie et les critères utilisés pour déterminer les sites ou les installations destinés à la co-implantation de la Police des Nations Unies et des forces de sécurité maliennes devait être améliorée pour garantir l'efficacité des activités de ces entités. Le déploiement du personnel de police a été retardé (1 273 éléments sur un effectif autorisé de 1 920 avaient été déployés), principalement en raison des retards qu'accusait la MINUSMA dans la construction de camps d'hébergement, de la lenteur de la procédure de recrutement, des difficultés à trouver des candidats qualifiés dans les pays fournisseurs de personnel de police et de contraintes budgétaires.

Activités d'investigation

50. S'agissant de la MINUSMA, le BSCI a établi un rapport de clôture (0499/17), ainsi que les deux rapports d'enquête et les deux rapports concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête :

- a) Distribution, par un Volontaire des Nations Unies, de matériel pornographique mettant en scène des enfants (0467/17) ;
- b) Non-dénonciation, par un fonctionnaire, de manquements graves présumés (0500/17) ;

Rapports concernant le contingent :

- c) Présomption de manquement mettant en cause des soldats de la paix (0592/16) ;
- d) Manquements graves mettant en cause des soldats de la paix (0308/16).

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*Rapports d'audit interne*

51. Le BSCI a adressé à la MINUSTAH 17 recommandations d'audit et les 5 rapports d'audit ci-après :

- a) Programme relatif aux droits de l'homme (2017/032) ;
- b) Matériel appartenant aux contingents (2017/035) ;
- c) Gestion de la continuité des opérations (2017/111) ;
- d) Fermeture des camps et dépollution de l'environnement (2017/133) ;
- e) Retrait progressif des ressources humaines (2017/135).

Audit du matériel appartenant aux contingents

52. Contrairement aux dispositions en vigueur, le Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord ne se réunissait pas et ne procédait pas, à l'échelle de la Mission, à l'identification du matériel sous-utilisé et à l'examen des moyens de neutralisation des explosifs et munitions. C'est ainsi que la MINUSTAH a remboursé aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police quelque 2,5 millions de dollars au titre d'un matériel majeur pratiquement dormant et à un contingent 6 millions de dollars au titre des moyens de neutralisation des explosifs et munitions. La MINUSTAH versait des remboursements aux pays fournisseurs de contingents pour plusieurs véhicules en mauvais état de marche, qui n'étaient pas considérés comme étant en état de fonctionnement opérationnel.

Activités d'investigation

53. Le BSCI a établi deux rapports de clôture (0474/16 et 0179/16) et les cinq rapports d'enquête ci-après concernant la MINUSTAH :

- a) Présomption d'extorsion impliquant un fonctionnaire (0011/16) ;
- b) Fraude à l'assurance médicale mettant en cause un fonctionnaire (0403/15, 0306/15 et 0452/15) ;
- c) Rupture de contrat et fraude mettant en cause un fournisseur (0149/16).

54. *Affaire 0306/15.* Le BSCI a procédé à une enquête et corroboré des informations selon lesquelles des fonctionnaires avaient soumis au régime d'assurance maladie de l'ONU des demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux. Un des fonctionnaires a cessé ses fonctions du fait de l'expiration d'un contrat de durée déterminée.

55. *Affaire 0149/16*. Le BSCI a procédé à une enquête et corroboré des informations selon lesquelles un prestataire de services de gestion des voyages avait tenté d'imputer abusivement à l'ONU divers frais supplémentaires non prévus dans un contrat, opération qui aurait entraîné une perte d'au moins 670 000 dollars. Le rapport d'enquête a été transmis au Département de l'appui aux missions, avec un certain nombre de recommandations, tendant notamment au retrait dudit fournisseur de la liste des fournisseurs agréés.

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapports d'audit interne

56. Le BSCI a adressé à la MONUSCO 55 recommandations d'audit et les 9 rapports d'audit suivants :

- a) Opérations militaires pour la protection des civils (2017/011) ;
- b) Services externalisés (2017/026) ;
- c) Opérations de transport terrestre (2017/054) ;
- d) Cession des biens et activités du comité local de contrôle du matériel (2017/060) ;
- e) Gestion des entrepôts (2017/072) ;
- f) Sûreté et sécurité (2017/102) ;
- g) Établissement du budget et contrôle des dépenses (2017/128) ;
- h) Programme d'information (2017/129) ;
- i) Continuité des opérations (2017/138).

Audit des opérations militaires pour la protection des civils

57. La MONUSCO était concernée par neuf grandes opérations militaires impliquant l'usage de la force meurtrière, mais rien n'indiquait qu'elle procédait à l'estimation des dommages collatéraux, à l'évaluation des dégâts subis au combat et à l'analyse après action. La Mission n'était donc pas en mesure de définir et d'appliquer des mesures d'atténuation appropriées pour réduire au minimum les dommages et améliorer l'efficacité des opérations militaires futures. Il apparaissait également nécessaire de renforcer les patrouilles de nuit et de donner aux contingents les moyens de faire face aux menaces dans les zones de conflit où les civils étaient en proie à une recrudescence des cas de viols et d'enlèvements. De janvier à septembre, toutes les attaques d'envergure survenues dans la région de Beni et 59 % des 173 incidents et violations graves prenant pour cibles des civils à Bunia se sont produits la nuit.

Activités d'investigation

58. Le BSCI a publié 2 rapports de clôture (0299/17 et 0615/16), ainsi que les 7 rapports d'enquête et les 14 rapports concernant les contingents ci-après concernant la MONUSCO :

Rapports d'enquête :

- a) Exploitation et atteintes sexuelles mettant en cause des soldats de la paix (0193/17) ;

- b) Exploitation et atteintes sexuelles mettant en cause un Volontaire des Nations Unies (0653/16 and 0648/16) ;
- c) Actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur, mettant en cause un observateur militaire (0022/17) ;
- d) Atteintes sexuelles commises par un Volontaire des Nations Unies (0427/15) ;
- e) Actes frauduleux commis par un fonctionnaire (0634/16) ;
- f) Faux commis par un fonctionnaire (0096/16) ;

Rapports concernant le contingent :

- g) Agression d'un membre du personnel par un soldat de la paix (0214/17) ;
- h) Exploitation sexuelle et tentative de corruption mettant en cause un soldat de la paix (0583/16) ;
- i) Exploitation et atteintes sexuelles mettant en cause des soldats de la paix (0532/16, 0195/17, 0129/17, 0622/16, 0328/16, 0309/17, 0296/17, 0280/17, 0278/16, 0124/17, 0662/16 et 0354/16).

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Rapports d'audit interne

59. Le BSCI a adressé à la MANUA sept recommandations d'audit et les deux rapports d'audit suivants :

- a) Gestion des installations (2017/121) ;
- b) Programme des affaires politiques (2017/137).

Activités d'investigation

60. Le BSCI a établi trois rapports de clôture relatifs à la MANUA (0534/16, 0230/15 et 0231/15).

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapports d'audit interne

61. Le BSCI a adressé à la MANUI 15 recommandations d'audit et les 4 rapports d'audit suivants :

- a) Services médicaux (2017/44) ;
- b) Programme des affaires politiques (2017/091) ;
- c) Opérations aériennes et sécurité aérienne (2017/147) ;
- d) Gestion des carburants (2017/153).

Audit des opérations aériennes et de la sécurité aérienne

62. La MANUI a élaboré et mis en œuvre un plan d'appui aérien, des procédures opérationnelles permanentes, y compris un programme d'assurance de la qualité, et des plans de recherche et sauvetage et d'intervention d'urgence. Le Bureau régional de la sécurité aérienne à Brindisi (Italie) a mis en œuvre le programme de sécurité aérienne. Toutefois, la faible utilisation des vols entre Bagdad et Koweït et l'inadéquation des procédures d'approbation des demandes de personnes étrangères à l'Organisation concernant l'utilisation des moyens aériens de la MANUI ont

entraîné des coûts superflus en ce qui concerne l'exploitation des vols. La MANUI, qui n'a pas accepté les recommandations visant à remédier à ces problèmes, a cependant défini des critères quant au nombre minimum de passagers exigé pour emprunter l'itinéraire et entrepris d'examiner tous les trois mois la viabilité de l'itinéraire.

Activités d'investigation

63. Le BSCI a établi deux rapports de clôture relatifs à la MANUI (0354/15 et 0464/15).

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapports d'audit interne

64. Le BSCI a adressé à la MINUAD 33 recommandations d'audit et les 6 rapports d'audit suivants :

- a) Programme de sécurité aérienne (2017/051) ;
- b) Programme d'information (2017/061) ;
- c) Programme de stabilisation des communautés (2017/074) ;
- d) Services médicaux (2017/123) ;
- e) Activités relevant des fonds d'affectation spéciale (2017/126) ;
- f) Programme de protection des civils (2017/141).

Audit du programme de stabilisation des communautés

65. La MINUAD n'a pas pu déterminer si la Commission du cessez-le-feu tenait des dossiers pertinents permettant de s'assurer que les indemnités transitoires et autres mesures d'accompagnement du programme de réintégration ne ciblaient que les ex-combattants désarmés qui remplissaient les conditions voulues. La mission n'a pas non plus pris des mesures anticipatives visant à appuyer l'action que mène le Gouvernement soudanais pour endiguer la prolifération des armes légères et de petit calibre, ce qui ne peut qu'aggraver le risque d'une poursuite de la violence armée à l'encontre des civils. Les lacunes que comportaient l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution et l'évaluation des propositions ont eu des répercussions préjudiciables sur la mise en œuvre de divers projets axés sur le renforcement des compétences professionnelles et la formation en cours d'emploi pour les jeunes au chômage.

Audit du programme de protection des civils

66. Le concept de la mission de la MINUAD n'avait pas été actualisé pour tenir compte des modifications annuelles du mandat de la mission et la stratégie de protection des civils ne faisait pas ressortir suffisamment le rôle du Gouvernement et la riposte aux crises graves concernant la protection des civils. Par ailleurs, le Groupe de la gestion de la protection établi par la mission pour assurer la supervision, l'orientation stratégique et la définition de directives concernant l'application de la stratégie de protection des civils n'était pas pleinement opérationnel, d'où le risque que les activités connexes ne correspondent pas aux priorités des responsables de la mission. En outre, les mécanismes et les structures mis en place pour recueillir des informations sur les menaces et les risques qui pesaient sur les civils n'étaient pas réellement efficaces ou suffisamment étoffés, les ressources limitées de la mission n'étaient pas toujours affectées aux patrouilles dans les zones sensibles et la liberté de circulation demeurait un sujet de préoccupation au regard des activités

opérationnelles la MINUAD, dans la mesure où les lieux qui étaient sources de préoccupation ou d'intérêt étaient souvent inaccessibles en raison de restrictions imposées par le Gouvernement.

Activités d'investigation

67. Le BSCI a établi les deux rapports d'enquête suivants concernant la MINUAD :

- a) Conflit d'intérêts et fraude à l'achat impliquant un fonctionnaire (0374/14) ;
- b) Usage de faux par un fonctionnaire (0002/17).

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

68. Le BSCI a adressé à la FNUOD cinq recommandations d'audit et un rapport d'audit sur les finances et la gestion des ressources humaines (2017/136).

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapports d'audit interne

69. Le BSCI a adressé à l'UNFICYP huit recommandations d'audit et un rapport d'audit sur les achats, la gestion des contrats et les services médicaux (2017/140).

Activités d'investigation

70. Au sujet de l'UNCIFYP, le BSCI a établi un rapport de clôture (0126/17) et les deux rapports suivants concernant le contingent :

- a) Manquement commis par un soldat de la paix (0127/17) ;
- b) Manquement grave mettant en cause un soldat de la paix (0156/16).

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapports d'audit interne

71. Le BSCI a adressé à la FINUL 43 recommandations d'audit et les 7 rapports d'audit suivants :

- a) Application des lettres d'attribution et des mémorandums d'accord pour les opérations maritimes (2017/057) ;
- b) Opérations des patrouilles militaires (2017/090) ;
- c) Activités commerciales (2017/092) ;
- d) Services médicaux (2017/99) ;
- e) Activités de déminage (2017/118) ;
- f) Établissement du budget et contrôle des dépenses (2017/148) ;
- g) Continuité des opérations (2017/151).

Audit des opérations de patrouilles militaires

72. La FINUL disposait d'une structure de commandement et de contrôle bien établie et menait à bien les opérations quotidiennes de patrouille. Toutefois, s'agissant des patrouilles menées conjointement avec les Forces armées libanaises, la Force devait en définir les types et le lieu de leur déroulement, de manière à en optimiser l'efficacité et à garantir la disponibilité des forces libanaises pour la couverture des

zones sensibles. La FINUL devait également évaluer l'impact des opérations de patrouille sur l'exécution générale de son mandat.

Audit de l'application des lettres d'attribution et des mémorandums d'accord pour les opérations maritimes

73. Certains pays fournisseurs de moyens navals, qui ont déployé différents types de navires, en assuraient la relève plus fréquemment que ne le prévoyaient les lettres d'attribution. Il en a résulté une augmentation des durées d'immobilisation et une moindre disponibilité des navires pour les tâches opérationnelles. Par ailleurs, les pays fournisseurs de moyens navals ont perçu des versements excédentaires s'élevant à 5,1 millions de dollars, dont un décaissement total de 4,9 millions de dollars effectué pour des périodes où les navires étaient à l'entretien et n'étaient donc pas disponibles pour les opérations. Si les lettres d'attribution excluent les paiements aux pays fournisseurs de moyens navals pour les périodes d'entretien préventif, le Département de l'appui aux missions et la FINUL ont estimé que ces paiements se justifiaient, dans la mesure où l'entretien visait à garantir la disponibilité constante des navires, et ont fait savoir que les lettres d'attribution seraient actualisées en conséquence. Il faut également signaler qu'en raison d'incohérences entre les dispositions des lettres d'attribution et celles des mémorandums d'accord, des versements excédentaires d'un montant total de 551 488 dollars ont été effectués pour le déploiement de troupes excédentaires.

Audit des activités commerciales

74. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie détente et loisirs au bénéfice des contingents, ces derniers ont été autorisés à conclure des contrats directs avec diverses tierces parties, qui exploitaient des installations telles que des restaurants et des salons de coiffure ou de massage dans les locaux de la mission. Celle-ci devait ainsi faire face à divers risques sur les plans de sa réputation, de la sécurité et peut-être aussi sur le plan juridique. En effet, les contingents ne se conformaient pas aux directives de la mission, certains contractants ne respectaient pas différents règlements du pays hôte et la mission n'avait pas obtenu des contractants des dérogations dégageant l'ONU de toute responsabilité quant à la survenue d'incidents dans ses locaux.

75. La FINUL n'a pas accepté la recommandation tendant à ce qu'elle sollicite l'avis du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sur la question de savoir s'il convenait que les contractants des contingents exercent leurs activités dans les locaux de la mission. Compte tenu des risques encourus, le Bureau des affaires juridiques s'est proposé d'aider les deux départements et la FINUL à examiner conjointement les dispositions réglementaires pertinentes. La FINUL n'a pas non plus accepté la recommandation tendant à ce qu'elle mette en place un mécanisme permettant de vérifier le respect, par ses contractants, de la réglementation locale. La mission ayant accepté le risque résiduel connexe, le BSCI a classé la recommandation.

Activités d'investigation

76. Le BSCI a établi au sujet de la FINUL le rapport d'enquête et les trois rapports concernant le contingent suivants :

Rapport d'enquête :

a) Exploitation et atteintes sexuelles commises par un membre du personnel (0120/17) ;

Rapports concernant le contingent :

- b) Exploitation sexuelle mettant en cause un soldat de la paix (0621/16) ;
- c) Manquement commis par un soldat de la paix (0156/17 et 0099/17).

77. *Affaire 0120/17.* Le BSCI a enquêté sur une information selon laquelle un membre du personnel avait exploité sexuellement une ressortissante libanaise. L'affaire a été révélée lorsque le membre du personnel a signalé que la victime tentait de lui extorquer de l'argent en le menaçant de dévoiler leur relation aux responsables de la mission. La victime a déclaré qu'elle avait eu des relations sexuelles avec le fonctionnaire uniquement pour le soutien financier escompté. Le fonctionnaire a quitté l'Organisation en prenant une retraite anticipée. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a pris les mesures qui s'imposaient concernant le dossier administratif du fonctionnaire.

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Activités d'investigation

78. En ce qui concerne le Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau, le BSCI a établi un rapport d'enquête sur des atteintes sexuelles commises par un fonctionnaire sur deux mineurs (0549/16).

79. *Affaire 0549/16.* Le BSCI a enquêté sur une information selon laquelle un membre du personnel avait commis des atteintes sexuelles sur sa fille mineure et sur une autre personne mineure apparentée. Le Bureau a confirmé les allégations et établi par ailleurs que le fonctionnaire avait maltraité une autre de ses filles et d'autres personnes apparentées, qui étaient aussi des mineures. Les conclusions ont été communiquées, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, au Bureau de la gestion des ressources humaines, ce qui a entraîné la cessation de service du fonctionnaire. Les autorités nationales, qui ont été informées des conclusions du BSCI, procèdent à une enquête sur les atteintes sexuelles.

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Rapports d'audit interne

80. Le BSCI a adressé à la FISNUA deux recommandations d'audit et un rapport d'audit sur le recrutement du personnel (2017/071).

Activités d'investigation

81. Au sujet de la FISNUA, le BSCI a établi un rapport de clôture (0352/15) et les deux rapports suivants concernant le contingent :

- a) Allégations d'irrégularités en matière d'achats et de fraude aux prestations mettant en cause un ancien fonctionnaire (0579/16) ;
- b) Atteintes sexuelles commises par un membre du personnel (0514/16) ;

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Activités d'investigation

82. En ce qui concerne la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le BSCI a publié deux rapports d'enquête sur la divulgation irrégulière d'informations confidentielles (0177/16 et 0278/17).

83. *Affaires 0177/16 et 0278/17.* Le BSCI a confirmé, après enquête, qu'un agent de la police des Nations Unies avait communiqué des informations confidentielles à un ancien fonctionnaire de la MINUK, qui n'était pas habilité à en prendre connaissance. Le rapport d'enquête a été communiqué au Département de l'appui aux missions, qui a transmis les conclusions au pays fournisseur de personnel de police. L'enquête menée par ce dernier ne s'est pas révélée concluante. Toutefois, l'agent mis en cause a démissionné de la police nationale de son pays. Le Département de l'appui aux missions a renvoyé les conclusions relatives à l'ancien membre du personnel au Bureau de la gestion des ressources humaines pour suite à donner concernant le dossier administratif de l'intéressé. Le BSCI a également établi un rapport consultatif comportant des recommandations relatives à l'amélioration du traitement de l'information au Bureau de Liaison d'INTERPOL de la MINUK.

Mission des Nations Unies au Libéria

Rapports d'audit interne

84. Le BSCI a adressé à la MINUL 17 recommandations d'audit et les 3 rapports d'audit suivants :

- a) Gestion et administration des contrats (2017/027) ;
- b) Gestion des carburants (2017/48) ;
- c) Sûreté et sécurité (2017/112).

Activités d'investigation

85. Au sujet de la MINUL, le BSCI a établi un rapport de clôture (0542/15) et les deux rapports suivants concernant le contingent :

- a) Manquement commis par un soldat de la paix (0011/17) ;
- b) Présomption de manquement mettant en cause un soldat de la paix (0303/16) ;
- c) Exploitation et atteintes sexuelles mettant en cause un soldat de la paix (0204/17).

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Rapports d'audit interne

86. Le BSCI a adressé à la MINUSS 32 recommandations d'audit et les 5 rapports d'audit suivants :

- a) Gestion des marchés de services (2017/038) ;
- b) Gestion des installations (2017/079) ;
- c) Établissement du budget et contrôle des dépenses (2017/113) ;
- d) Programme d'information (2017/117) ;
- e) Projet de système de sécurité électronique (2017/144).

Audit du projet de système de sécurité électronique

87. La MINUSS ne disposait pas des compétences techniques voulues pour déterminer si un projet de système de sécurité électronique d'un coût de 6,2 millions de dollars répondrait à ses besoins et l'équipe d'évaluation chargée de procéder à une étude technique des propositions des fournisseurs ne justifiait pas de l'expérience nécessaire. Initialement, la MINUSS ne disposait pas d'un gestionnaire spécialement

affecté au projet et d'une équipe de gestion du projet possédant les capacités, les compétences techniques et les outils nécessaires pour gérer efficacement le projet, ce qui s'est traduit par une imprécision des normes de conception, des retards dans l'exécution du projet et plusieurs prorogations du contrat. En outre, la MINUSS et le contractant ne parvenaient pas à s'accorder sur le niveau de réalisation des travaux, le contractant l'estimant à 98 % et la Mission à seulement 50 %. Le contrat fait l'objet de contestations et un expert indépendant a été engagé pour procéder à une évaluation complète qui devrait permettre de déterminer le degré d'achèvement du projet.

Activités d'investigation

88. Au sujet de la MINUSS, le BSCI a publié quatre rapports de clôture (0535/16, 0062/15, 0497/16 et 0031/16), ainsi que les six rapports d'enquête et le rapport concernant le contingent suivants :

Rapport d'enquête :

- a) Exploitation et atteintes sexuelles commises par un membre du personnel (0004/17) ;
- b) Rapport d'enquête complémentaire sur des atteintes sexuelles commises par un fonctionnaire (0004/17) ;
- c) Non-respect par un fonctionnaire d'une instruction administrative émise par la Mission (0548/15) ;
- d) Fraude au droit à congé commise par un membre du personnel (0523/16) ;
- e) Conflit d'intérêts mettant en cause un membre du personnel (0574/16) ;
- f) Tentative d'ingérence d'un fonctionnaire dans une procédure d'achat (0573/16) ;

Rapports concernant le contingent :

- g) Exploitation et atteintes sexuelles et vente de rations par des soldats de la paix (0289/17).

89. *Affaire 0523/16.* Le BSCI a enquêté sur le cas d'un fonctionnaire qui n'aurait pas correctement comptabilisé des jours de congé, ce qui avait donné lieu au paiement injustifié de jours de congés et d'une prime de danger. Le Bureau a constaté qu'une absence de la Mission d'au moins 25 jours ouvrables n'avait pas été déduite du solde de congé annuel du fonctionnaire et que ce dernier n'avait pas comptabilisé 65 jours calendaires d'absence de la Mission, ce qui avait donné lieu au versement injustifié d'un montant de 3 419 dollars. Le Département de l'appui aux missions a communiqué les constatations du BSCI au Bureau de la gestion des ressources humaines. L'affaire est en attente de mesures disciplinaires et du recouvrement des fonds perdus.

90. *Affaire 0574/16.* Le BSCI a examiné et confirmé des informations selon lesquelles, à l'occasion du recrutement d'un contractant, un membre du personnel de l'Organisation ayant un conflit d'intérêts serait intervenu pour favoriser un membre de sa famille. Le fonctionnaire est intervenu dans la procédure de sélection et a participé aux travaux du jury d'entretien, ce qui a conduit à l'engagement du membre de sa famille. Le BSCI a communiqué ses constatations au Département de l'appui aux missions, afin qu'il prenne les mesures qu'il jugera appropriées.

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapports d'audit interne

91. Le BSCI a adressé à l'ONUCI 13 recommandations d'audit et les 3 rapports d'audit suivants :

- a) Inventaire et cession des biens à l'occasion de la liquidation de l'ONUCI (2017/052) ;
- b) Fermeture de camps, dépollution de l'environnement et baux (2017/053) ;
- c) Créances et dettes (2017/073).

Activités d'investigation

92. Au sujet de l'ONUCI, le BSCI a établi un rapport de clôture (0146/17), ainsi que les quatre rapports d'enquête et deux rapports concernant le contingent suivants :

Rapport d'enquête :

- a) Atteintes sexuelles commises par un membre du personnel sur la personne d'un mineur (0312/16) ;
- b) Non-signalement d'un manquement potentiellement grave commis par un fonctionnaire (0422/16) ;
- c) Manquement grave commis par un membre du personnel (0034/17) ;
- d) Conflit d'intérêts mettant en cause un membre du personnel (0375/16) ;

Rapports concernant le contingent :

- e) Atteintes sexuelles commises sur la personne d'un mineur par un soldat de la paix (0521/16) ;
- f) Atteintes sexuelles commises par un soldat de la paix (0434/16).

93. *Affaire 0375/16.* Le BSCI a enquêté sur des informations selon lesquelles un membre du personnel aurait pris part à des transactions frauduleuses concernant la vente de véhicules de l'ONU et aurait indûment participé à des soumissions d'offres. Le BSCI a établi que le fonctionnaire avait omis de divulguer un conflit d'intérêts, qui nuisait à l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités officielles. Il a communiqué ses constatations au Bureau de la gestion des ressources humaines, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions. Le fonctionnaire a cessé ses fonctions pour des raisons administratives.

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Activités d'investigation

94. En ce qui concerne le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), le BSCI a établi un rapport d'enquête sur un trafic d'or et d'autres actes de contrebande commis par un membre du personnel (0137/17).

95. *Affaire 0137/17.* Le BSCI a enquêté sur des informations selon lesquelles 10 kilogrammes d'or (d'une valeur approximative de 424 000 dollars), 5,3 kilogrammes de bijoux en or (d'une valeur approximative de 225 000 dollars) et 200 smartphones avaient été découverts dans un véhicule de l'ONU. Le BSCI a établi qu'un membre du personnel de l'UNSCO avait emporté le véhicule, sans autorisation, à une adresse à Amman, où les produits de contrebande avaient été dissimulés dans

le véhicule avant leur transport, par-delà la frontière, à Jérusalem. L'intéressé a démissionné avant la fin de l'enquête. La question a été renvoyée, pour suite à donner, au Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau des affaires juridiques envisage de transmettre le dossier aux autorités nationales.

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Activités d'audit interne

96. Le BSCI a adressé à la MANUL une recommandation d'audit et un rapport d'audit concernant l'appui administratif (2017/020).

Activités d'investigation

97. Le BSCI a publié un rapport de clôture relatif à la MANUL (0059/16).

Mission d'Assistance des Nations Unies en Somalie

Activités d'audit interne

98. Le BSCI a adressé à la MANUSOM 11 recommandations d'audit et 1 rapport d'audit sur les activités relatives à la protection des femmes contre les violences sexuelles (2017/106).

Audit des activités relatives à la protection des femmes contre les violences sexuelles

99. La MANUSOM a aidé le Gouvernement fédéral somalien à élaborer son plan d'action national contre la violence sexuelle en période de conflit dans l'optique d'une réglementation et à mettre en place un comité directeur chargé de surveiller la mise en œuvre du plan d'action. La Mission devait aussi, cependant, fournir un appui destiné à permettre au Gouvernement d'honorer ses engagements et de mettre en place un mécanisme fiable de suivi et de contrôle de la mise en œuvre. Il convenait, par ailleurs, que la MANUSOM mette en œuvre des mesures visant à ce que les considérations relatives à la violence sexuelle liée aux conflits soient prises en compte et reflétées dans les stratégies et les opérations à l'échelle de la Mission.

Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

Activités d'audit interne

100. Le BSCI a adressé au BANUS 24 recommandations d'audit, ainsi que les 6 rapports d'audit suivants :

- a) Achats locaux (2017/066) ;
- b) Gestion de la continuité des opérations (2017/075) ;
- c) Services externalisés (2017/089) ;
- d) Établissement du budget et contrôle des dépenses (2017/132) ;
- e) Gestion des déchets (2017/145) ;
- f) Gestion des entrepôts (2017/154).

Audit de la gestion des déchets

101. Le BANUS n'avait pas mis en place des systèmes adéquats de traitement des eaux usées et de fosses septiques dans les camps de la Mission de l'Union africaine en Somalie, de sorte que les eaux usées non traitées provenant des camps de base se répandaient dans le milieu environnant par les canalisations de pluie et les tranchées. Sur un site, les eaux usées non traitées se déversaient dans un étang d'oxydation qui

n'avait pas fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et se trouvait à proximité d'un camp de déplacés. Sur d'autres sites de la mission qui disposaient de stations d'épuration, les eaux usées n'étaient pas correctement traitées avant d'être déversées dans la mer ou sur terre dans la zone de la mission. Si le BANUS a pris quelques mesures louables pour sensibiliser le public aux problèmes environnementaux, la précarité des conditions de sécurité et les restrictions imposées ont entravé un certain nombre d'activités qu'il a entreprises dans le domaine de la gestion des déchets.

102. D'autre part, les installations, les bureaux et les services du BANUS, de la MANUSOM et de la Mission de l'Union africaine en Somalie ne séparaient pas leurs déchets solides à la source et ne se conformaient pas aux pratiques établies en matière d'élimination des déchets. Les mauvaises pratiques de gestion des déchets solides consistaient notamment à mélanger les déchets dangereux et les déchets non dangereux, à brûler les déchets à l'air libre, à ne pas sécuriser les décharges de déchets, à accumuler les déchets solides dans des zones d'hébergement et à proximité de cuisines et à entasser à même le sol et sans couche de protection une grande quantité de résidus de cendres provenant d'un incinérateur de Mogadiscio.

Activités d'investigation

103. En ce qui concerne le BANUS, le BSCI a établi un rapport de clôture (0470/17) et les deux rapports d'enquête suivants :

- a) Remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents (0142/16) ;
- b) Activité extérieure non autorisée exercée par un fonctionnaire (0247/17).

104. *Affaire 0142/16.* Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a loué six véhicules à l'épreuve des mines auprès d'un contractant privé qui, selon les termes de l'accord, devait assumer les frais de carburant et d'entretien. Le BSCI a examiné et confirmé des informations selon lesquelles un contingent avait indûment présenté les véhicules susmentionnés comme lui appartenant et avait obtenu du BANUS des remboursements s'élevant à quelque 528 962 dollars. Ce montant est en cours de recouvrement. Les constatations du BSCI ont été communiquées au Département de l'appui aux missions pour transmission au pays fournisseur du contingent

105. *Affaire 0247/17.* Le BSCI a examiné et confirmé des informations selon lesquelles un fonctionnaire avait accepté de se porter candidat d'un parti politique aux élections générales de son pays d'origine. Le Bureau a également constaté que le fonctionnaire avait présenté une demande de congé spécial pour exercer des activités politiques, qui n'avaient pas été déclarées à l'Organisation. Ces constatations ont été transmises, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui examine le dossier.

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Activités d'investigation

106. Le BSCI a publié les trois rapports d'enquête suivants concernant l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve :

- a) Exploitation et atteintes sexuelles et chantage mettant en cause un fonctionnaire (0489/16) ;
- b) Fraude mettant en cause un fonctionnaire (0178/17) ;

c) Utilisation abusive de ressources informatiques par un fonctionnaire (0112/17).

107. *Affaire 0178/17*. Le BSCI a examiné et confirmé des informations selon lesquelles un membre du personnel aurait commis une fraude portant sur l'indemnité pour frais d'études. Le Bureau a établi qu'entre 2013 et 2016, l'intéressé avait présenté des demandes frauduleuses d'indemnité pour frais d'études concernant deux écoles et totalisant plus de 108 000 dollars. Ces constatations ont été transmises, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui examine le dossier. Le Département de la gestion a recommandé que l'établissement de la notification administrative de décharge (formulaire P 35) du fonctionnaire, ainsi que les émoluments correspondants, soient suspendus dans l'attente d'une décision définitive portant sur toutes les sommes dues à l'Organisation par le fonctionnaire.

C. Activités d'évaluation

108. En 2017, la Division de l'inspection et de l'évaluation a établi quatre rapports sur les opérations de paix, qui sont disponibles sur le site Web du BSCI. Ces rapports rendent compte des résultats des évaluations, des recommandations spécifiques formulées et des plans d'action relatifs à leur mise en œuvre. L'un des rapports, qui porte sur l'examen et l'évaluation des stocks pour déploiement stratégique, a été communiqué à l'Assemblée générale (A/71/798). Un récapitulatif des autres rapports est fourni ci-après.

Évaluation de la planification du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions pendant la constitution des forces et évaluation de la collaboration en la matière avec le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents (IED-17-001)

109. Malgré quelques avancées, certaines attentes des États membres n'ont pas été pleinement satisfaites, ce qui a réduit la pertinence de la constitution des forces vis-à-vis des besoins de ces États et sa capacité à mobiliser leurs contributions. Les États Membres qui participent le plus aux opérations de paix de l'ONU sont surtout ceux qui ont exprimé des doléances quant à l'opportunité et à l'utilité des consultations formelles entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents sur les questions concernant la constitution des forces, aux possibilités qui s'offrent aux États Membres de contribuer à la planification militaire en s'appuyant sur l'expérience qu'ils ont acquise sur le terrain et à l'accès aux informations relatives aux contributions potentielles. Dans le domaine de l'échange d'informations, le Département des opérations de maintien de la paix se contentait de réagir aux sollicitations, ce qui privilégiait les pays fournisseurs de contingents qui avaient établi des liens avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ou qui disposaient de connaissances institutionnelles sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les attentes des États Membres qui fournissent des capacités technologiques et de certains membres permanents du Conseil de sécurité en ce qui concerne le processus de constitution des forces n'étaient pas entièrement satisfaites par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

110. En ce qui concerne la sélection des pays fournisseurs de contingents, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont fait des progrès vers l'évaluation du comportement des contingents et des résultats de ces derniers et les États membres ont exprimé leur optimisme

concernant le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Les critères de sélection demeurent toutefois officieux, soulevant des préoccupations quant à la transparence et au risque d'une perte des gains potentiels en efficacité et en pertinence qu'offrent les réformes actuelles.

111. Par ailleurs, l'insuffisance de la coordination entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions a compromis l'efficacité et l'efficience dans le domaine de la planification de la constitution des forces. Les changements externes et les réformes internes en matière de constitution des forces devraient élargir le vivier des pays fournisseurs de contingents, faire peser une pression sur les ressources limitées en personnel des deux départements et accroître la diversité technologique à l'échelon des contingents. Dans le même temps, il devient plus urgent pour le Département des opérations de maintien de la paix de fournir des évaluations franches et objectives au Conseil de sécurité, dans la mesure où les opérations de maintien de la paix doivent faire face à des environnements de plus en plus asymétriques.

112. Le BSCI a formulé huit recommandations, qui ont toutes été acceptées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

Évaluation de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, s'agissant de dissuader et d'affronter des éléments armés en République démocratique du Congo, au Mali et en République centrafricaine (IED-17-013)

113. De 2013 à 2015, si quelques succès ont initialement été enregistrés dans la dissuasion et l'affrontement des éléments armés, l'absence de processus politiques crédibles a favorisé la résurgence de la violence dans les trois zones de mission. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a apporté un appui précieux qui a permis à l'armée nationale de défaire le M23 entre 2012 et 2013. Toutefois, compte tenu du caractère limité des opérations offensives, la MONUSCO n'a pas neutralisé d'autres groupes armés, présentant un bilan en demi-teinte concernant la protection des civils dans ses zones d'opérations ; dans certains cas, il n'a pas été en mesure d'assurer cette protection, notamment à Beni, où des groupes armés demeurent actifs et commettent des violations des droits de l'homme.

114. Au Mali, la MINUSMA a fourni un appui efficace aux accords de paix et à la concertation, ce qui a considérablement réduit les affrontements directs entre les groupes armés. Elle a toutefois montré moins d'efficacité dans l'élimination de la menace posée par les groupes armés terroristes et l'application des accords de paix progressive lentement. En République centrafricaine, la MINUSCA a réussi à garantir la sécurité du processus électoral et s'est montré progressivement plus efficace dans la protection des civils jusqu'au second semestre de 2016, lorsque la violence a ressurgi. La question de l'efficacité des mesures temporaires d'urgence reste posée en l'absence de bonnes infrastructures et en raison du caractère limité des capacités nationales.

115. Dans les trois missions, des divergences importantes sur la manière de traiter avec les éléments armés et le manque de cohésion interne ont affaibli la riposte de ces entités. L'opérationnalisation des mandats a été soumise à des interprétations et à des préférences individuelles diverses, qui ont sensiblement vidé de sa substance la volonté exprimée par le Conseil de sécurité. Le personnel civil militaire réclamait une réaction militaire plus énergique, tandis que les militaires estimaient avoir été injustement tenus pour responsables des défaillances de la sphère politique. Les démarches adoptées par les contingents militaires pour protéger de manière anticipative les civils contre les menaces présentaient des incohérences.

116. Les considérations politiques, les instructions en provenance des capitales, l'imprécision des règlements nationaux et les requêtes inattendues de pays fournisseurs de contingents réclamant des conditions spécifiques de déploiement ont compromis la capacité des commandants des forces d'exercer pleinement leur autorité. À des degrés divers, et particulièrement au moment des transferts de commandement, les trois missions ont souffert d'un manque de matériel appartenant aux contingents et de lacunes en matière de formation avant le déploiement dans des environnements asymétriques. D'autre part, les missions ne disposaient pas de capacités essentielles en matière de renseignement, notamment humaines et de veille automatique. La performance des missions subissait le contrecoup de problèmes logistiques et un décalage était relevé entre les procédures logistiques civiles et les besoins opérationnels militaires. Les pouvoirs conférés aux missions pour s'attaquer à l'implication de groupes armés dans des activités économiques illégales et dans la criminalité organisée n'étaient pas à la hauteur de l'ampleur et de la gravité des problèmes. Il convenait d'adopter des stratégies qui permettent de s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment les gains financiers illicites qui alimentent les éléments armés et les terroristes, prolongent les conflits et retardent la paix.

117. Le BSCI a formulé trois recommandations critiques et quatre recommandations importantes, qui ont toutes été acceptées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

Examen triennal de l'application des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation sur l'exécution et les résultats des mandats de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (IED-17-010)

118. Le BSCI a examiné des éléments attestant de l'application, par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, d'une recommandation critique et de deux recommandations importantes formulées par le BSCI dans son rapport d'évaluation de 2014 sur l'exécution et les résultats des mandats de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix. Il s'est concentré sur les résultats, tels qu'en attestaient les politiques et les pratiques pertinentes des cinq plus grandes missions qui mettaient en œuvre des mandats de protection des civils. Si une critique et une recommandation importante ont été appliquées, une recommandation importante est encore en voie d'application.